

Zeitschrift: Thema-Bulletin = Bulletin thématique / Forum Helveticum
Herausgeber: Forum Helveticum
Band: 2 (2001)

Artikel: Apprendre les langues nationales : une question de citoyenneté et de culture
Autor: Brunschwig Graf, Martine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-833135>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

APPRENDRE LES LANGUES NATIONALES : UNE QUESTION DE CITOYENNETÉ ET DE CULTURE

Martine Brunschwig Graf

A l'heure où le Conseil fédéral soumet à consultation un avant-projet de loi sur les langues, on aurait pu croire que ce texte pouvait apporter une contribution déterminante au difficile débat initié depuis plusieurs années déjà au sein des cantons et surtout au sein de la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP). Et pourtant, il n'en est rien et sans doute ne faut-il pas espérer grand chose de la consultation sur ce point. Tout se passe un peu comme si le fait d'éviter la discussion au niveau national devenait plus important que de trancher une fois dans le vif.

1. Une loi sur les langues sans grand impact sur le débat

Cette loi constitue, on le sait, l'aboutissement d'un long débat, au terme duquel le peuple et les cantons ont finalement tranché en faveur d'un article constitutionnel encourageant le quadrilinguisme (français, allemand, italien, romanche) et visant à assurer la conservation de la culture ainsi véhiculée par les langues.

Mais la loi sur les langues soumise à consultation ne traite pas directement de l'enseignement des langues. La compétence des cantons en la matière est ainsi respectée, même si l'on ne peut que regretter que des dispositions constitutionnelles et légales fédérales prétendent traiter des langues, sans pour autant jamais aborder la question qui fait problème, à savoir les rôles respectifs des langues nationales et de l'anglais dans l'apprentissage des langues étrangères en Suisse. Il est vrai que le texte comprend tout de même, parmi d'autres points, la nécessité d'encourager la compétence linguistique et de favoriser les échanges d'enseignants et d'élèves entre les différentes régions du pays.

2. Maîtriser la langue locale est fondamental

L'école a à relever plusieurs défis en matière de langues. Tout d'abord, il s'agit de permettre aux élèves d'acquérir une solide maîtrise de la langue locale, le français pour ce qui concerne Genève. De cette capacité à connaître et pratiquer cette langue dépend pour une part importante le parcours scolaire et l'intégration des jeunes dans notre société. Dire cela, les enseignants, les parents et les élèves le savent, ne va pas sans autre et il faudra davantage

d'efforts dans le futur pour atteindre l'objectif fixé. Le nouveau concept des langues de la CDIP mériterait des compléments et un calendrier plus solide en ce qui concerne la langue locale, dans la mesure où elle constitue un véritable „sésame“ pour le parcours scolaire, professionnel et personnel des jeunes que nous formons.

3. L'anglais oui, mais pas uniquement

Il est nécessaire, par ailleurs, de permettre à tous nos élèves d'acquérir des compétences dans plusieurs langues étrangères, langues nationales et anglais. Personne ne songe sérieusement à contester la nécessité d'intégrer de façon systématique l'apprentissage de l'anglais. Il faut relever que cette langue ne ressort pas grandie du fait qu'on la considère et l'utilise trop souvent comme une sorte d'espéranto. Ce faisant, on l'appauvrit et on la dénature. Les anglophones devraient être les premiers à réagir à cette façon de soumettre l'anglais à la seule loi de „Microsoft“ !

Quoi qu'il en soit, en Suisse, apprendre le français, l'allemand ou l'italien en tant que langue étrangère ne constitue pas une démarche à mettre sur le même pied que toute autre langue étrangère. L'acte d'apprendre, en l'occurrence, représente bien sûr une démarche de communication mais aussi un acte de compréhension et d'intérêt à l'égard des autres communautés culturelles de notre pays.

4. L'Europe privilégie la langue du voisin

C'est là une différence qui n'est pas négligeable. Ceux qui militent pour l'anglais précoce mettent en avant, pour justifier leur thèse, l'intérêt des jeunes pour Internet et la musique de leur âge. Cela est vrai mais cela suffit-il à justifier une politique des langues ? N'a-t-on, pas dans notre pays qui se vante d'être plurilingue, d'autres responsabilités politiques à assumer ? L'Europe prend position dans l'enseignement des langues. Son choix est clair : il faut donner la priorité à la langue du voisin sans oublier pour autant l'anglais. Le voisin, pour nous, parle l'allemand, lorsqu'il habite en Suisse ! Il parle aussi le dialecte, c'est vrai. Mais l'allemand est la langue dans laquelle il lit et il écrit !

5. Il faut un débat national

A l'heure où l'on souhaite encourager les échanges d'élèves et d'enseignants, développer les échanges par le biais d'Internet, il serait pour le moins étrange

que les Suisses n'aient ni politique ni avis quant à la question de l'enseignement des langues. Le Conseil national l'a bien compris puisqu'il a accepté l'initiative parlementaire dite „Berberat“ qui, en réclamant un article constitutionnel sur le sujet, porte la question au niveau politique national. Reste à savoir quel sort lui réservera le Conseil des Etats.

Pour l'heure, faute de s'entendre entre les cantons, la liberté est de mise et par conséquent, l'ordre d'enseignement des langues se décidera région par région. Un esprit libéral et fédéraliste devrait donc y trouver son compte ! Et pourtant, on peut être libérale et fédéraliste et se sentir très insatisfaite. Le rôle de l'école est aussi de former des citoyens.

Tout le monde réclame à corps et à cris le renforcement de l'éducation civique. On peut tout connaître des institutions et de l'histoire du pays et rester pourtant un citoyen analphabète, faute d'avoir compris que connaître les langues parlées et écrites en Suisse, c'est aussi comprendre qu'elles véhiculent avec elles des façons de penser, de vivre et de ressentir les choses.

Nombre de jeunes – et de moins jeunes – ne se sentent pas particulièrement gênés d'imaginer une Suisse où l'anglais servirait de langage commun. Sur le plan pratique, ils ne manquent pas d'arguments. Mais à la réflexion, se satisfaire de cela, c'est admettre aussi que l'on renonce à connaître et à comprendre ce qui fait le quotidien de chacun, dans ce pays. Parler dans un langage qui n'est ni celui des uns ni celui des autres, c'est aussi accepter en permanence de placer un filtre entre les uns et les autres. Que certains milieux professionnels et scientifiques utilisent l'anglais n'est pas un argument. Ils ne peuvent prétendre constituer à eux seuls l'entier de la vie des citoyens de ce pays.

6. Tirer des échecs de quoi apprendre pour l'avenir

Il reste beaucoup à faire dans ce débat. Admettre, pour commencer, que les démarches pédagogiques de ces dernières décennies, en matière d'enseignement des langues, n'ont pas toujours été payées de succès. Reconnaître aussi que, faute de volonté, nous n'utilisons pas les moyens les plus simples pour propager les langues nationales, que sont les échanges d'enseignants et d'élèves. Plus évident encore : si Internet sert souvent à communiquer avec la terre entière, il pourrait aussi servir aux classes primaires et secondaires de nos écoles à établir les liens avec les cantons des autres régions linguistiques, la langue écrite n'étant pas le dialecte.

7. La question n'est pas technique, ni pédagogique, mais politique

Ce n'est pas de moyens dont nous manquons mais de prise de conscience. On a voulu, jusqu'ici, placer le débat sur le plan technique, pédagogique et utilitaire. Tout cela a certes sa raison d'être. Mais la responsabilité politique nous contraint de dépasser cela. Nous pouvons chercher à plaire, et cela est sans doute le plus simple. Mais là ne s'arrête pas notre responsabilité. Donner la préséance à une langue nationale dans l'enseignement des langues étrangères est aussi, quoi qu'on en pense, un acte politique et civique. Renoncer à le faire par opportunisme ne produira pas d'effets à court terme. Les pertes de culture, d'identité, de sentiment d'appartenance et de respect ne produisent pas d'effets spectaculaires. Elles sont insidieuses et lentes mais d'autant plus néfastes et destructrices à moyen terme.

Je n'ai qu'un seul souhait : que le débat sur les langues aborde enfin ces questions. C'est à cela que devrait servir la politique !